



# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaine du 25 mars 2024

### Faits saillants

- Le FMI table sur une croissance de 1,3 % en Suisse cette année
- Le Conseil fédéral propose deux options pour assurer le financement de la 13<sup>ème</sup> rente AVS

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 27/03	Var. vs 21/03
EUR/CHF	0,9802	+ 0,4 %
USD/CHF	0,9053	+ 1,2 %
SMI	11 706	+ 0,02 %
Taux 10a	0,661 %	- 2 pb

### Macroéconomie

**Financement de la 13<sup>ème</sup> rente AVS :** Le Conseil fédéral (=gouvernement) a précisé cette semaine les éléments clés de mise en œuvre de la 13<sup>ème</sup> rente AVS. Pour couvrir le coût des 4,2 Mds CHF de rentes supplémentaires annuelles attendues dès 2026, il défend deux options: soit (i) un financement exclusivement par une hausse des cotisations salariales de 0,8 pt de pourcentage, ou (ii) une hausse des cotisations salariales de 0,5 point et de la TVA de 0,4 point (le taux de TVA avait déjà été rehaussé de 0,4 pt dans le cadre de la réforme du 1<sup>er</sup> pilier). Par ailleurs, le Conseil fédéral prévoit de réduire la part fédérale au financement de l'AVS de 20,2 % à 18,7 %, afin de ne pas alourdir davantage le budget de la Confédération. Pour compenser cette baisse, deux solutions sont proposées : soit prélever les moyens manquants dans le fonds AVS, soit dégager de nouvelles recettes supplémentaires grâce à une autre hausse des cotisations et/ou TVA. Ces options doivent être discutées lors de consultations lancées en juin et à l'occasion de débats au Parlement à partir de cet automne. Si le Parlement ne parvenait pas à se mettre d'accord sur un projet de financement ou si celui-ci échouait en votation populaire, la 13<sup>ème</sup> rente AVS devrait dans un premier temps être couverte par le fonds AVS.

**Conclusions de l'examen « Article IV » du FMI :** Dans ses conclusions relatives à son examen annuel « Article IV » de l'économie suisse, le FMI projette une croissance du PIB suisse de 1,3 % en 2024 (1% ajusté des événements sportifs ; 1,1 % selon le SECO) et de 1,4 % en 2025 (1,7% ajusté des événements sportifs, comme le SECO). Si le FMI souligne la solidité des finances publiques helvétiques, avec de faibles niveaux d'endettement, il s'inquiète des pressions croissantes sur les dépenses, notamment liées au système de retraite (notant en particulier la récente votation approuvant l'instauration d'une 13<sup>ème</sup> rente AVS). Si le secteur financier est jugé résilient, le Fonds pointe la vulnérabilité persistante du marché des immeubles commerciaux. Le FMI considère enfin que si les mesures prises par les autorités dans l'accompagnement de l'acquisition de Crédit Suisse par UBS ont amélioré la stabilité du secteur bancaire, des réformes en matière de réglementation du *too big to fail* s'imposent afin de mieux prévenir le risque de nouvelle crise face notamment à la taille et à la complexité des activités menées au niveau international par la nouvelle entité UBS.

**BNS :** Selon les économistes de la faïtière patronale EconomieSuisse, la décision de baisser, le 21 mars, le principal taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) souligne (i) d'une part, la forte indépendance de la BNS - dont le mandat reste exclusivement centré sur la stabilité des prix (la BNS

estimant aujourd'hui l'inflation maîtrisée) et (ii), d'autre part, la volonté de réduire la charge des intérêts versés par la BNS aux banques. En 2023, la BNS a en effet enregistré une perte de 8,5 Mds CHF sur les positions en CHF, dont une grande partie correspondait aux intérêts versés aux banques (qui disposent d'avois à vue très importants auprès de la BNS). Pour mémoire, la BNS avait modifié en décembre dernier le système de rémunération des avois à vue afin de réduire précisément ces charges (avec l'idée en parallèle de poursuivre la politique de maîtrise de l'inflation tout en maintenant une quantité suffisante de liquidités). La décision de baisser le taux directeur a été accueillie très favorablement par les entreprises exportatrices ainsi que par le secteur hypothécaire.

Par ailleurs, la BNS, qui la semaine passée avait indiqué s'attendre à une croissance de l'ordre de 1% cette année, estime que l'activité économique a probablement accéléré au 1<sup>er</sup> trimestre, après une croissance trimestrielle de +0,3% au T4. La croissance sur les trois premiers mois 2024, dont le chiffre sera connu d'ici deux mois, serait principalement tirée par le secteur des services, tandis que l'industrie manufacturière aurait continué à stagner. Selon la BNS, les perspectives des entreprises, notamment manufacturières, devraient graduellement s'améliorer ces prochains mois.

**Négociations UE-Suisse** : Alors que la Suisse et l'UE ont officiellement ouvert le 18 mars dernier leurs négociations, les débats récents en Suisse ont rappelé les principaux points de vigilance du pays. Au-delà des questions institutionnelles (CJCE, reprise dynamique du droit), ceux-ci portent en particulier sur (i) la libre circulation des personnes et notamment la capacité à n'accueillir qu'une immigration adaptée au marché du travail; (ii) la protection du niveau des salaires en tenant compte des frais relatifs aux travailleurs détachés de l'UE (l'ensemble des acteurs concernés, Conseil fédéral, syndicats et patronat, partis politiques, ne souhaitant pas adopter la réglementation européenne en la matière qui prévoit l'application des frais en fonction du pays d'origine) et (iii) l'obtention d'un nouvel accord sur l'électricité (à propos duquel la branche concernée n'est pas pleinement unie).

## Secteur financier

**Immobilier commercial** : La FINMA a indiqué cette semaine que les banques suisses faisaient face à un risque accru de pertes liées à l'immobilier commercial. Plusieurs institutions financières ont en effet alloué une part élevée de leur portefeuille hypothécaire aux biens immobiliers d'investissement, exposant ainsi leurs activités à des risques supérieurs à ceux liés au financement résidentiel classique. De nouvelles mesures de gestion des risques entreront en application dès le début de l'année 2025, avec des tests de résistance menés par la FINMA pour évaluer l'exposition des institutions concernées. Bien que le marché immobilier ait, jusqu'à présent, largement échappé aux corrections de prix observées dans d'autres économies (e.g. Evergrande, WeWork), les autorités mettent en garde contre une possible surévaluation des prix par rapport aux fondamentaux du marché. Les avertissements de la FINMA font écho à ceux de la Banque d'Angleterre, soulignant les risques que les marchés immobiliers mondiaux font peser sur la stabilité financière, en particulier en ce qui concerne les paiements hypothécaires des propriétaires d'actifs commerciaux. En Suisse, les hypothèques représentent environ 85% du volume total du crédit domestique. La FINMA a ainsi appelé les banques à une vigilance accrue dans la gestion de leurs portefeuilles de dette immobilière, en insistant sur l'importance de respecter les pratiques prudentes de prêt et les réglementations qui entreront en vigueur le 1er janvier prochain, avec l'adoption finale des règles de Bâle III.

**Credit Suisse – Apollo** : UBS et le gérant alternatif Apollo Global Management viennent de conclure un accord portant sur les crédits titrisés de Crédit Suisse. Le fonds américain s'est engagé à acquérir pour 8 Mds USD de facilités de crédit (Tier 1) de CS, marquant ainsi un tournant dans les efforts d'UBS pour rationaliser ses activités. Cette décision stratégique entraînera un bénéfice net estimé à près de 300 M USD pour UBS au 1er trimestre 2024, tandis que l'entité Crédit Suisse verra se répercuter de ces cessions une perte de l'ordre de 900 M USD. L'accord prévoit également que près de 20 Mds USD d'actifs seront désormais sous la gestion d'Apollo mais resteront dans les livres de Credit Suisse.

**Banque Audi – FINMA** : La FINMA a lourdement sanctionné la filiale suisse de la banque libanaise Audi pour ses « manquements flagrants » dans la prévention du blanchiment d'argent. L'autorité de surveillance a en particulier mis en lumière des pratiques de blanchiment d'argent à l'échelle internationale, révélant d'importantes lacunes en matière de traçabilité des avois de certains clients à haut risque, notamment de fonds en provenance de personnalités politiquement exposées. Malgré la coopération du groupe bancaire, la FINMA a imposé à la banque Audi des mesures correctrices strictes, incluant la confiscation de gains à hauteur de 3,9 M CHF, ainsi qu'un renforcement substantiel de ses fonds propres pour faire face aux risques persistants.

## Secteurs non financiers

**Grande distribution :** Malgré un chiffre d'affaires record déjà connu de 31,9 Mds CHF, le bénéfice net du groupe Migros est tombé à 175 M CHF en 2023, contre 459 M CHF en 2022, notamment du fait d'une correction de valeur de 500 M CHF. Après s'être fortement diversifié ces dernières années, le plus grand employeur privé de Suisse avait annoncé en février la vente de plusieurs de ses filiales, dont SportX ou Hotelplan, afin de se concentrer sur le commerce de détail, la santé et la finance. Le segment santé, désormais jugé stratégique, a gagné d'importantes parts de marché dans tous les domaines d'activité, atteignant un chiffre d'affaires de 1,3 Md CHF, en hausse de 74,4 %. Quant à la filiale financière, elle permet au groupe d'afficher une rentabilité positive, Banque Migros contribuant à hauteur de 313 M CHF au résultat du groupe.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alexandre SABBAGHI

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

Crédits visuel : Pixabay